



1/ BUDGET PRINCIPAL

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
TOTAL	2 906 543	TOTAL	2 906 543
Dépenses réelles	2 096 832		
Virement pour Investissement	388 842		
Virement CCGHV	420 869		

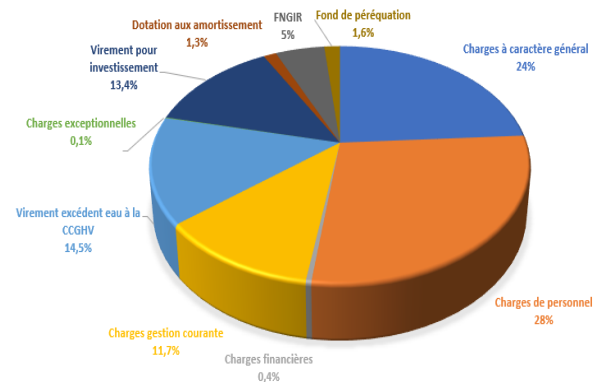
SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
TOTAL	2 316 737	TOTAL	2 316 737
		Dont affectation résultat 2022	360 023

Le fonctionnement

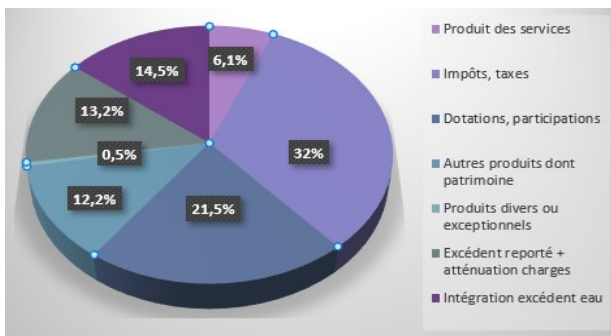
Dépenses

Charges à caractère général	697 505
Charges de personnel	813 200
Charges financières	11 000
Charges gestion courante	339 981
Virement excédent eau à la CCGHV	420 869
Charges exceptionnelles	3 000
Virement pour investissement	388 842
Dotation aux amortissements	36 995
FNGIR	147 035
Fonds de péréquation	48 116



Recettes

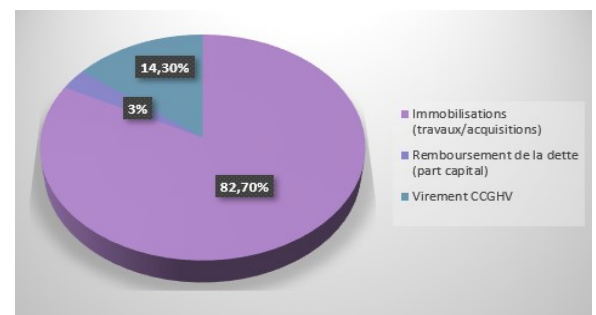
Produit des services	178 200
Impôts, taxes	927 767
Dotations, participations	625 604
Autres produits dont patrimoine	354 200
Produits divers ou exceptionnels	15 500
Excédent reporté + atténuation charges	384 393
Intégration excédent eau	420 869



L'investissement

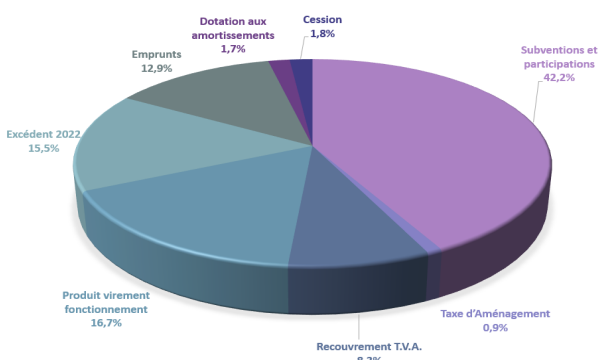
Dépenses

Immobilisations (travaux/acquisitions)	1 914 287
Remboursement de la dette (part capital)	70 000
Virement CCGHV	332 450



Recettes

Subventions et participations	978 877
Taxe d'Aménagement	20 000
Recouvrement T.V.A.	192 000
Produit virement fonctionnement	388 842
Excédent 2022	360 023
Emprunts	300 000
Dotation aux amortissements	36 995
Cession	40 000





2/ BUDGETS ANNEXES

a) BUDGET "FORETS"

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
TOTAL	566 314	TOTAL	566 314
Dont travaux	35 000	Vente de bois	70 000
Virement	159 085	Carrière	160 000
Charges	42 229	Produits divers	1 800
Subvention à la Commune	330 000	Excédent 2022	334 514

SECTION D'INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
TOTAL	200 810	TOTAL	200 810
Travaux	40 000	Dont excédent 2022	28 225
achats	154 713	Virement	159 085
Charges financières	6 097	Subvention	13 500
Déficit			

b) COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EAU

Résultats cumulés au 31.12.2022			
Section	Dépenses	Recettes	Résultat
Fonctionnement	460 159.36	881 028.07	420 868.71
Investissement	339 710.45	672 210.40	332 499,95
Soit un résultat cumulé des deux secteurs confondus de			753 368,66

Suite au transfert de la compétence à la Communauté de Communes Gérardmer Hautes Vosges (CCGHV) chaque commune membre, a la possibilité de déterminer le montant de l'excédent (753 368,66 Pour Le Tholy) qu'elle souhaite transférer à la communauté de commune sachant que les emprunts restant à rembourser 782 154,80 pour l'assainissement et 141 445,94 pour l'eau sont transférés à la CCGHV, ainsi que les travaux prévus et ceux en cours:

- Enfouissement des réseaux Centre Bourg + Rue Eugène Gérard 160 000 euros
- Travaux de mise aux normes du Pilet 196 000 euros
- Travaux d'élimination des eaux claires parasites 500 000 euros

3/ LA FISCALITE 2022

Taxe	Bases	Taux	Produits
Taxe Foncière s/prop. bâties	1 970 000	37.44	737 568
Taxe foncière s/prop. non bâties	75 400	21.57	16 264
Contribution Foncière des Entreprises (CFE)	676 600	18.53	125 374
Taxe d'habitation	656 396	21.59	141 716
Total du produit			1 020 922

Dans le cadre de la suppression de la taxe d'habitation pour les résidences principales, les communes bénéficient du transfert du taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties. Ce taux s'établit à 37.44 % (11.79% taux communal + 25.65 taux Départemental). Ce transfert n'a aucun impact sur le montant de la taxe foncière réglée par le contribuable à base égale.

4/ LES PRINCIPAUX TRAVAUX DE 2023

Aménagement Centre Bourg 3ème tranche	1 000 000
Aménagement Centre Bourg 2ème tranche (Fin)	258 000
Voirie (Programme 2023)	156 000
Entretien divers voirie	80 000
Entretien divers bâtiment	30 000
Matériel informatique (Tableaux numérique école + divers)	25 000
Matériel et outillage divers	20 000